

C'est vrai. On en avait parlé. Mais on avait conclu d'emblée que la chose n'était pas possible et on en était resté là. Nous avons donc voulu savoir, sans idées préconçues, ce qu'il en était en réalité de la possibilité ou de l'impossibilité de réaliser un nouveau plan de circulation mettant fin aux incertitudes qui empêchaient la préparation des projets d'aménagement cohérents que l'ensemble de la population attend.

Je le redis, le choix définitif, un sens ou deux sens de circulation, n'est pas fait. Il se fera le plus rapidement possible mais quel qu'il soit il ne deviendra effectif qu'après qu'on aura réalisé les aménagements de rue et de sécurité, proposés par le bureau d'études, et qui apparaîtront nécessaires au cours de la concertation que nous menons actuellement ensemble. Ce choix sera fait par le Conseil municipal qui en prendra la responsabilité devant la population après avoir à nouveau entendu les avis, les informations, les propositions de tous ceux qui voudront encore s'exprimer et des services qui nous apportent leur expertise (bureau d'études, services départementaux...).

Je vous invite donc à participer à la réunion bilan qui se tiendra

LUNDI 11 MAI 2015 à 18 h 30

SALLE CASINO

Naturellement, cette réunion concerne l'ensemble des Saintamantois et pas seulement ceux du bourg.

Bien cordialement, à toutes et à tous.

Le Maire
B. LACŒUILLE

(1) Je remercie à ce sujet tous ceux qui se sont exprimés, lors de la première réunion publique ou par écrit pendant ou après l'expérimentation, avec mesure et pertinence. Ces avis, avec ceux que nous recueillons encore, sont utiles à la réflexion des élus.

EXPO FLOREALE

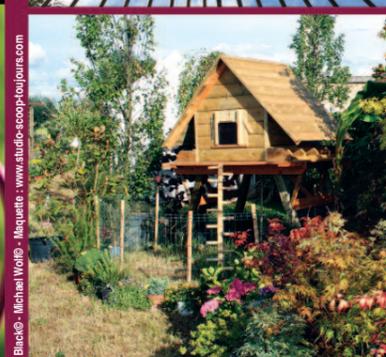
24^e édition
DU PAYS RUFFECOIS - CHARENTE
Parc de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe

**en direct
de la mairie...**
Numéro spécial

08 de 15h à 19h

09 - 10 de 9h à 18h30

Mai 2015



Photos : Stéphanie Chabreau - Doris Zallo - Ruth Bricot - Michael Wolf - Maquette : www.studio-scoop-poitoujours.com

SAINT AMANT DE BOIXE

**en direct
de la mairie...**

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Horaires d'ouverture de la mairie
Lundi et mardi de 13h30 à 17h30
Mercredi : fermée toute la journée
Judi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi de 13h30 à 17h

Tél. 05 45 39 72 15
 Fax : 05 45 22 71 79
 E.mail : mairie@saintamantdeboixe.fr
www.saintamantdeboixe.fr
www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

Les Floralies, un événement phare pour notre commune

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Etablies depuis plusieurs années avec un grand succès à Verteuil, les floralies du Pays ruffécois se dérouleront cette année à **Saint Amant les 8-9 et 10 mai**. Le lieu d'organisation devant « tourner » régulièrement, cette localisation dans notre Commune est en principe prévue pour une période de 2 ou 3 ans, après quoi les floralies se tiendront sur un autre territoire.

Il s'agit d'une **manifestation importante qui attirera à Saint Amant de très nombreux visiteurs** et qui renforcera la notoriété, l'attractivité et la mise en valeur de notre Commune. Ces visiteurs nouveaux venus de plus ou moins loin pourront en effet découvrir notre site et revenir, développant ainsi pour l'avenir, la fréquentation de notre Espace d'Architecture Romane et de nos activités culturelles et festives.

L'organisation de cette manifestation est, chacun peut bien l'imaginer, très lourde et **nécessite une mobilisation de toutes les bonnes volontés** à Saint Amant. Nous ne sommes évidemment pas seuls. Les équipes organisatrices du Pays ruffécois travaillent avec une grande efficacité et avec compétence, nos partenaires de la Communauté de la Boixe s'investissent dans la mise en commun de moyens humains et matériels. Il nous revient donc de compléter la mobilisation locale autour des Elus et de nos agents municipaux, comme cela s'est fait chaque fois qu'il était nécessaire dans la vie de la Commune, pour assurer à des postes divers le bon fonctionnement et le succès de la manifestation. **Le Comité des Fêtes assurera la coordination de ces volontaires.**

Associations, habitants individuels et volontaires sont donc invités à participer au succès de ces 24ème floralies et à se faire connaître à la mairie (05 45 39 72 15) ou au Comité des Fêtes (Alain MALLOT 05 45 20 6448), avant le 28 avril 2015 par téléphone ou au moyen du bulletin ci-dessous. Différentes réunions seront organisées rapidement pour fixer la tâche de chacun.

Merci à toutes et à tous.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____

Désire participer à l'organisation des Floralies de Saint Amant de Boixe les 8-9 et 10 mai

Je serai disponible :

Quelques jours avant la manifestation oui non

le 8 mai oui non - le 9 mai oui non - le 10 mai oui non

A remettre à la Mairie le plus rapidement possible.

Aménagement du bourg



Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens,

L'expérimentation d'un sens unique de circulation dans le bourg de Saint Amant entre le 2 et le 22 mars vient de s'achever. Nous avons maintenant retrouvé les conditions antérieures du plan de circulation à 2 sens.

Après le temps de l'expérience, celui du bilan est donc venu.

Egalement celui où chacun peut continuer à s'exprimer, en **positif** ou en **négatif** et participer ainsi aux différents choix possibles pour l'**avenir**.

En effet, en termes d'aménagement, il ne s'agit pas seulement d'agir à partir de situations ou de constats immédiats mais d'essayer de penser les termes d'une évolution future de la Commune en gardant à l'esprit notre motivation première qui est la recherche **dans la concertation** d'une **plus grande sécurité individuelle et collective** et de meilleures conditions de circulation dans nos rues et aussi celle d'un **embellissement** de la traversée de la Commune.

Je tiens tout d'abord à exprimer la satisfaction des Elus en remerciant tous ceux qui ont permis un déroulement normal de l'expérimentation.

L'exercice n'était pas évident car, s'il n'avait pas le caractère apocalyptique que certains voulaient y voir à l'avance, je comprends les interrogations, les doutes, les réticences, exprimés ou non, d'une partie de la population (1).

Mais rapidement chacun a compris, la plupart des Saintamantois du moins, qu'il s'agissait aussi de dépasser sa situation personnelle et immédiate pour prendre en compte **l'intérêt collectif** et, sans doute plus difficile, de réfléchir à la notion de **nuisances partagées**.

Certes l'idée que nous venons d'expérimenter n'était pas neuve.

On dit qu'il y a 30 ans on avait « parlé » de cette possibilité de mise en sens unique, une presque évidence en effet pour qui réfléchit aux problèmes d'aménagement, d'insécurité croissante du déplacement piéton et piéton à mobilité réduite dans nos rues et qui constate les conditions réelles de circulation, de plus en plus difficiles dans le bourg, le manque d'aménagements et de trottoirs.

.../...